



Le lundi 29 août 2011 à 19h30.

<p>DATE DE CONVOCATION 18/08/2011</p>	<p>Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de COURTENAY (45).</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p>	<p><u>Etaient présents :</u> M. Philippe BARBIER, Mme Martine BEULLARD, Mme Martine BOULAIS, Mme Ghislaine BOURGOIN, Mme Carole BRUNET, M. Omer COMMERE, Mme Jeannine CREMONESE, M. Daniel DUFAY, Mme Sabine BRAULT-GERARD, M. André GUILMIN, Mme Jerry MILLORY, Mme Valérie MURAT, M. Jean-Pascal PATARD, M. Patrice PELIZZARI, M. Claude RAVARD, M. Claude RUIZ et M. Francis TISSERAND,</p>
<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 31/08/2011 et publication ou notification du : 02/09/2011</p>	<p>formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p> <p>EN EXERCICE : 27</p> <p>PRÉSENTS : 17</p> <p>VOTANTS : 24</p>	<p><u>Absentes :</u> Mesdames Corinne KISACANIN, Andrée RODRIGUEZ et Isabelle ROGNON.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mesdames Danielle DROUET et Françoise GUILMIN ; Messieurs Serge DEVILLE, Jean-Yves JORIS, Christian LOURDEAU, Taoufik MEJLISSI et Alain VACHER.</p>
<p>OBJET</p> <p>Avenant n°1 au marché n°2009-07 relatif à la mission SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg à Courtenay</p>	<p><u>Pouvoirs :</u> Mme Danielle DROUET, mandataire M. Omer COMMERE Mme Françoise GUILMIN, mandataire Mme Jeannine CREMONESE M. Serge DEVILLE, mandataire M. Daniel DUFAY M. Jean-Yves JORIS, mandataire M. Patrice PELIZZARI M. Christian LOURDEAU, mandataire M. Jean-Pascal PATARD M. Taoufik MEJLISSI, mandataire Mme Sabine BRAULT-GERARD M. Alain VACHER, mandataire Mme Martine BOULAIS</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Philippe BARBIER.</p> <p>Monsieur le Maire,</p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</i></p> <p>Explique que, dans le cadre du marché n°2009-07, relatif à la mission SPS pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg, passé avec la société QUALICONSULT SECURITE, une période supplémentaire de 6 mois est nécessaire, suite aux modifications du planning des travaux.</p> <p>Ces modifications impliquent une plus value de 744,00 € HT (soit 889,82 € TTC), ce qui représente 27,15 % du montant du marché initial et porte le nouveau montant du marché à 3 484,00 € HT (soit 4 166,86 € TTC).</p> <p>Le projet d'avenant était consultable en Mairie.</p>

REÇU LE
31 AOUT 2011
Sous-Préfecture
MONTARGIS

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché n°2009-07 relatif à la mission SPS dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg avec la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 744,00 € HT (soit 889,82 € TTC) ;
- de l'autoriser à le signer ainsi que tout document se rapportant au dossier.

Monsieur le Maire précise que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au marché n°2009-07 (joint à la présente délibération) relatif à la mission SPS dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg avec la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 744,00 € HT (soit 889,82 € TTC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document se rapportant au dossier ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

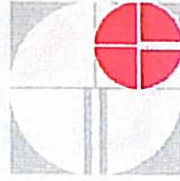


Le Maire

Francis TISSERAND

« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1 ou d'un recours gracieux auprès de la Ville (Mairie de Courtenay, 1, place Honoré Combe, 45320 Courtenay), étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises disposent d'un délai supplémentaire de distance de deux mois pour saisir le Tribunal. Toutefois, ne bénéficient pas des délais supplémentaires de distance les personnes qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives. »



QUALICONSULT SÉCURITÉ

AVENANT N° 1 MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Agence de : OLIVET

Affaire N° : 034/45.09.00154 – AVENANT N° 1
Marché N° : 2009-07

Chantier objet du présent avenant :
Construction d'une station d'épuration - COURTENAY

ENTRE :
MAIRIE DE COURTENAY
1 Place Honoré Combe
45320 COURTENAY

N° SIRET :
Représentée par
Agissant en qualité de
ci-après désigné " Le Maître de l'Ouvrage "

Code APE :

ET QUALICONSULT SECURITE

Ayant son siège social VELYZY Plus – Bât. E-1 bis rue du Petit Clamart – 78941 VELIZY Cedex
N° SIRET : 403 200 256 00440 Code APE : 7112B

Agence d'OLIVET

Représentée par M. DUMONT

Le coordonnateur affecté étant M. VIEILHOMME

ci-après désigné " Le Coordonnateur "

Il peut être assisté, en tant que de besoin, d'un adjoint/ animateur de sécurité QUALICONSULT SECURITE pour les visites de contrôle sur chantiers.

Le présent avenant comporte 2 pages.

Fait à OLIVET, le 19 juillet 2011
QUALICONSULT SECURITE

en deux exemplaires originaux
LE MAITRE DE L'OUVRAGE (cachet et signature)

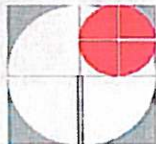
QUALICONSULT SECURITE SAS
431 rue de la Bergeresse
45166 OLIVET CEDEX
Tél. 02 38 49 32 00
Fax 02 38 43 06 25

L'ATRIADE – 431, rue de la Bergeresse – BP 10627 – 45166 OLIVET Cedex – Tél : 02 38 49 32 00 – Fax : 02 38 63 06 25 – orleans.qcs@qualiconsult.fr

SAS au capital de 300 000 € - R.C. VERSAILLES 403 200 256 - SIRET 403 200 256 00440 - APE 7112 B

Siège social : Vélizy Plus - 1 bis, rue du Petit Clamart - Bât. E - 78941 Vélizy Cedex - Tél : 01 40 83 75 75 - Fax : 01 46 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 13 403 200 256



CONDITIONS PARTICULIERES AVENANT n° 1

1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

- Augmentation du délai des travaux

2 - NATURE DU CHANTIER

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- Durée initiale de chantier : 15 mois (page 8 de l'acte d'engagement)
- Durée supplémentaire de travaux : 6 mois (soit une fin des travaux prévue en septembre 2011)

3 - HONORAIRES :

Le montant de nos honoraires pour l'exécution du présent avenant est de 744,00 € HT.

4 - ECHEANCIER :

- 2 règlements de 372,00 € HT chacun au cours de la réalisation des travaux

5 - PAIEMENTS :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent avenant selon l'échéancier indiqué ci-dessus, par chèque à l'adresse suivante :

QUALICONSULT SECURITE SAS
L'Atriate - 431 rue de la Bergeresse
45166 OLIVET CEDEX

ou par virement bancaire en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert :

au nom de : QUALICONSULT SECURITE SAS
A : Crédit Agricole d'Ile de France - 81 rue Salvador Allendé - 92000 NANTERRE
Banque : 18206 Guichet : 00379 Compte : 29663960001 Clé : 03

6 - AUTRES MODALITES :

Les autres modalités du contrat restent inchangées et applicables.